

Académie de POITIERS

Collège Jean Hay

25 avenue de Beaulieu

BP 30035

17320 MARENNES

## PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 3

Date : Mardi 1<sup>er</sup> février 2022

Année scolaire : 2021 - 2022

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 24 janvier 2022

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : M MAUTRET – Personnel enseignant

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

### Ordre du jour

- 1- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021
- 2- Projet d'établissement 2022-2027
- 3- Répartition DGH
- 4- Conventions
- 5- Don
- 6- DBM pour information
- 7- Sorties d'inventaire
- 8- Questions diverses

### **Annexes :**

1 : Projet d'établissement 2022-2027; 2 : Structures prévisionnelles rentrée 2022; 3 : DGH rentrée 2022  
4 : Conventions avec incidence financière; 5 : Conventions sans incidence financière

Qualité		Titulaires			Suppléants		
		Nom - Prénom	[P]	Signatures	Nom - Prénom	[P]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P				
	Principal adjoint	M. LORIAN T Laurent	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E		M. BROUHARD Patrice		
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne	E		Mme PHILIPPE Jacqueline		
	Commune Mairie	Conseillère municipale Mme LIÈVRE Frédérique	P		M. LEBLANC Nicolas		
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	E				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme MARTIN Maryvonne	P				
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme LE ROY Christelle	P				
		M. MAUTRET David	P				
		M. JAMOIS Nicolas	P				
		M. LEROY Laurent	E				
		Mme DRUGEON Geneviève	P				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	P				
		Mme PERAUX Brigitte	E				
		Mme LECART Aline	P				
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M. PLANTIN Cédric	E		Mme TROUSSARD Aurélie		
		Mme BETFORT Séverine	P		Mme PERON Séverine		
		Mme DELEAU TETE Gaëlle	E		Mme SABATIER Magalie		
		M. PECQUENARD Grégory	E		Mme LANCEREAUX Céline		
		Mme AULIER Karine	E		M. RAMBUT Lionel	X	
		Mme GUIBERTEAU Karine	P		Mme CHARBONNEAU Cathy	X	
		Mme BLANRUE Karine			Mme DELPECH Séverine		
	Élèves	Mme PATTE Marie	E		M. GUIGNET Ilan		
		Mme GORICHON-MAILLET Lilou			M. AULIER Loan		
		Mme CHATELAIN Soazic			Mme WEECXSTEEN Lilou	E	

**Personnalités invitées :**

Agent Comptable M. GOURBEILLE Stéphane

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Présent

Absent

Excusé

Le quorum étant atteint ( $\geq 14$ ), 16 membres étant présents, la séance démarre à 17h35.

M MAUTRET, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **1. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 25/11/2021 :**

Mme LALLEMENT fait remarquer qu'il y a une coquille dans la première page qui indique que c'est la séance 1. En fait il s'agit de la séance 2, le 1<sup>er</sup> CA de l'année s'étant déroulé le 14/10/2021.

*Pour : 16 voix, Abstention : 0, Contre : 0.*

### **2. Projet d'établissement 2022/2027**

Mme LALLEMENT rappelle que l'établissement était entré dans le processus d'évaluation en 2021/2022 et que cette année, il s'agit d'élaborer le projet d'établissement. Elle présente le fruit de la réflexion de l'équipe (annexe 1).

Elle précise que le collège est désormais labellisé E3D confirmé suite au dossier qu'elle a déposé en juin élaboré avec l'aide de M MERCERON, référent développement durable de l'établissement et qu'un arrêté rectoral paru ce jour valide l'option LCE Anglais à partir du niveau 5<sup>ème</sup> au collège.

M RAMBUT, Parent élu, demande pourquoi, au vu du diagnostic, l'établissement n'est-il pas classé en éducation prioritaire. Mme LALLEMENT répond que le collège ne répond pas aux critères de l'éducation prioritaire et précise que seuls 2 collèges en Charente-Maritime appartiennent à l'éducation prioritaire.

M RAMBUT demande pourquoi il n'y a pas de travail entre le 1<sup>er</sup> degré et le collège pour lutter contre l'échec scolaire. Mme LALLEMENT répond que le travail de liaison existe, qu'un plan mathématiques et un plan français sont en cours de déploiement pour permettre aux élèves sortant de l'élémentaire d'acquérir un meilleur niveau.

M RAMBUT demande quel est le nombre de PPRE et quel est le temps nécessaire à leur mise en place. Mme LE ROY, Professeure, intervient en disant qu'il y a beaucoup de PPRE au collège mais qu'ils ne constituent pas des solutions magiques. Ils demandent du temps et parfois conduisent à la mise en place de soins adaptés, rendue elle-même problématique en raison des délais de prise en charge par les spécialistes.

M JAMOIS, Professeur, ajoute que les PPRE ne sont mis en place que de façon temporaire.

M LORIENT, Principal-adjoint, dit qu'ils sont aussi des outils diagnostics et qu'une suite doit souvent être envisagée.

Mme LECART, infirmière scolaire exprime la nécessité d'une détection précoce des difficultés dès le primaire.

Mme LALLEMENT, Principale, ajoute qu'ils sont généralement prévus pour une durée d'environ 6 à 7 semaines. Elle précise qu'il existe aussi des PPRE spécifiques mis en place à partir du niveau 4<sup>ème</sup> pour permettre à des élèves susceptibles de décrocher ou en situation d'échec de retrouver une motivation en effectuant des périodes de stage en entreprise, ces PPRE étant mis en place en accord avec la DSDEN. Elle dit aussi que le nombre de PPRE est exponentiel depuis quelques années.

M RAMBUT soumet l'idée de mettre en place une boîte à idées dans le cadre du 2<sup>ème</sup> axe du projet d'établissement. M HINTZY, CPE, dit que cela existe déjà dans le cadre du Conseil de Vie Collégienne, mais reconnaît que ce dispositif mériterait d'être davantage mis en avant. Concernant la communication, Mme LALLEMENT dit qu'un grand panneau d'affichage vitré a été demandé au département et qu'il sera mis dans le grand hall au niveau de la salle polyvalente de façon à être facilement accessible aux élèves et

à leur permettre de prendre connaissance d'informations diverses les concernant. A la demande de l'équipe pédagogique un panneau numérique défilant fera aussi l'objet d'une demande.

M RAMBUT demande des précisions quant à l'implication des familles évoquée dans l'axe 3. Mme LALLEMENT répond que ce sera à définir avec les parents élus, que Mme AULIER, représentante des parents, avait précisé à Mme LALLEMENT lors de son arrivée au collège JEAN HAY qu'il faudrait développer des liens avec les parents.

M RAMBUT demande quels sont les outils qui permettraient de répondre au 4<sup>ème</sup> axe du projet d'établissement.

M LORIENT explique qu'il existe des fiches ONISEP, et dans l'ENT, il y a FOLIOS.

M JAMOIS ajoute que ces outils sont à s'approprier par les élèves et qu'ils sont peu utilisés actuellement.

Mme LALLEMENT dit que dans le cadre de l'orientation de nombreuses actions sont mises en place au sein du collège, elle évoque notamment un forum à venir sur les métiers de la mer en avril et sur les métiers de l'aéronautique en mai à destination des 4<sup>ème</sup> qui ont déjà eu un RDV métier.

M HINTZY dit que les élèves prennent aussi des RDV individuels avec le Psychologue de l'Education Nationale, M MICHAUD.

M LORIENT et M JAMOIS ajoutent qu'il existe aussi le dispositif « bravo les artisans », mais que ce dispositif est victime de son succès.

Mme LALLEMENT évoque le dispositif « alternants » qui existe sur le niveau 3<sup>ème</sup> et M LORIENT l'atelier pâtisserie proposé par Mme PETIT, chef de cuisine, qu'il remercie.

L'adoption du projet d'établissement est soumise au vote

*Pour : 16 voix, Abstention : 0, Contre : 0.*

### **3. Répartition de la DGH**

#### **a) Structures prévisionnelles pour la rentrée 2022**

Mme LALLEMENT présente les structures et les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022. Elle indique les seuils qui permettent d'ouvrir une division.

M RAMBUT demande pourquoi des élèves partent à PONT l'ABBE d'ARNOULT dans le privé.

Mme LALLEMENT répond qu'a priori, au vu des informations qui lui sont transmises, ces élèves ne sont pas si nombreux.

Mme LIEVRE, représentante de la mairie, indique que selon elle la décision de scolariser ses enfants dans le privé est prise tôt par les familles, avant même le CM2.

M RAMBUT ajoute que l'existence d'une ligne de bus directe entre Marennes et Pont l'Abbe est certainement favorisante.

Mme GUIBERTEAU demande comment, avec de tels effectifs prévus par classe et le nombre de PPRE et d'élèves accompagnés par des AESH, les enseignants peuvent-ils faire progresser les élèves.

Mme LALLEMENT dit que les enseignants lui avaient demandé d'étudier la possibilité de créer 5 divisions sur moyens propres sur le niveau 3<sup>ème</sup>, mais que cela n'était pas raisonnable car cela aurait voulu dire qu'on ne mettait aucun moyen sur les autres niveaux.

M MAUTRET intervient pour dire que l'ensemble des difficultés des élèves impacte fortement le guidage et l'accompagnement des élèves.

Mme GUIBERTEAU demande si cela ne risque pas de provoquer des décrochages.

Mme LALLEMENT dit que selon elle, le décrochage n'est pas lié aux effectifs mais à d'autres problématiques comme le fait de ne pas aimer l'école, de ne pas y trouver d'intérêt, la phobie scolaire ou d'autres situations de mal-être accentuées par la crise sanitaire.

Mme CHARBONNEAU ajoute que les enfants vivent des périodes difficiles qui pénalisent l'ensemble des apprentissages.

Mme LALLEMENT soumet au vote l'organisation de la structure pédagogique définie (cf annexe2)

*Pour : 8 voix, Abstention : 5, Contre : 3.*

## **b) Répartition de la DGH**

Mme LALLEMENT présente la DGH du collège (cf annexe 3) et la proposition de répartition.

M RAMBUT demande qu'elle était celle de l'an dernier.

Mme LALLEMENT répond qu'elle était pratiquement identique.

Mme LALLEMENT présente la DGH de la SEGPA et la proposition de répartition.

M JAMOIS intervient pour demander si le rectorat peut nommer un certifié s'il n'y a pas de PLP lettres/anglais TZR.

Mme LALLEMENT répond que cela pourrait aussi être un contractuel. A priori, comme le poste est fléché sur la SEGPA, elle ne pense pas que ce soit un TZR certifié d'anglais mais elle n'est pas maître du recrutement.

Elle soumet au vote la proposition de répartition

*Pour : 13 voix, Abstention : 3, Contre : 0.*

## **4. Conventions**

Mme MALLIER présente aux membres du conseil d'Administration plusieurs conventions avec incidence financière (annexe 4) et sans incidence financière (annexe 5).

Elle demande si les membres du C.A. ont des questions ou des objections quant à l'une des conventions présentées.

En l'absence de remarques, les conventions sont soumises au vote.

*Pour : 16 voix, Abstention : 0, Contre : 0.*

## **5. Don**

Mme MALLIER demande aux membres du CA de se prononcer en faveur d'un don de 160 € émanant du FSE au bénéfice du projet Lire en Fête.

*Pour : 16 voix, Abstention : 0, Contre : 0.*

## 6. DBM pour information

Mme MALLIER, adjointe-gestionnaire, informe les membres du C.A de DBM auxquelles elle a dû procéder.

*Pour : 16 voix, Abstention : 0, Contre : 0.*

## 7. Sorties d'inventaire

Mme MALLIER demande aux membres du CA de lui donner l'autorisation de procéder à des sorties d'inventaire.

*Pour : 16 voix, Abstention : 0, Contre : 0.*

Mme LALLEMENT dit qu'aucune question n'a été posée au titre des questions diverses et que l'ordre du jour a été traité. Toutefois elle souhaite faire part de 2 informations aux membres du CA.

Elle revient sur le séjour au ski. Elle a pris la décision, en accord avec les organisateurs, qu'il ne se déroule pas du 10 au 14 janvier comme prévu en raison du nombre important de cas positifs et cas contacts recensés depuis le retour des vacances de Noël sur le niveau 6<sup>ème</sup> et des risques que d'autres ne se révèlent pendant le séjour. Elle indique que M MERCERON a pu avoir un créneau début mai (du 2 au 6 mai) et que les activités seront forcément différentes. Un sondage est actuellement en cours auprès des élèves initialement inscrits au séjour au ski.

Mme BETFORT demande si des enfants non inscrits au séjour au ski pourraient aller au séjour de mai.

Mme LALLEMENT répond que si des places se libèrent suite au sondage, c'est envisagé.

M JAMOIS, faisant partie de l'équipe d'organisateur, dit qu'il ne sera pas possible d'emmener plus d'élèves car on était au complet.

Mme LALLEMENT ajoute que le sondage doit être terminé à la fin de cette semaine et qu'ensuite, en fonction des places restant vacantes, celles-ci seront proposées aux autres élèves. En revanche, la règle appliquée sera premier inscrit, premier pris.

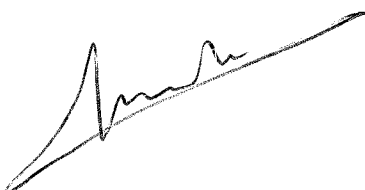
Mme LALLEMENT évoque ensuite la journée de solidarité et son rattrapage. Elle sera récupérée sous forme de 2 demi-journées : a priori le vendredi 11 mars en soirée dans le cadre de l'organisation d'une soirée Portes Ouvertes au collège et le mercredi 29 juin après-midi dans le cadre de la préparation de la rentrée 2022.

Elle rappelle que les écrits du DNB se dérouleront les jeudi 30 juin et vendredi 1<sup>er</sup> juillet et que les cours seront suspendus le mercredi 29 pour que les salles d'examen soient préparées pour le lendemain.

La séance est levée à 19h00, Mme LALLEMENT remerciant les membres du Conseil d'Administration.

Le secrétaire de séance

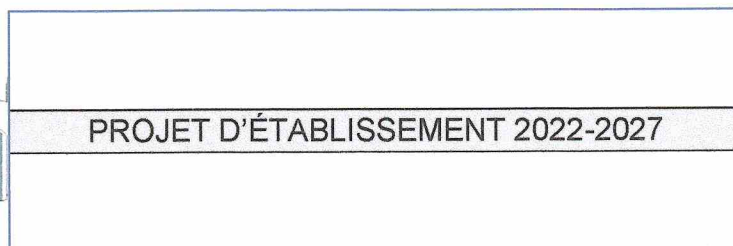
David MAUTRET



Le président du conseil d'Administration

Christine LALLEMENT





Au cours de l'année scolaire 2021/2022, l'établissement est entré dans le processus d'évaluation. L'auto-évaluation de l'établissement a été complétée par une évaluation externe dont le bilan a été présenté au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

De ce processus d'évaluation en ressortent les éléments figurant dans l'analyse suivante.

## Analyse du contexte externe et interne de l'établissement

Le collège JEAN HAY est un collège de catégorie 3 depuis le 1/09/2021 suite à l'arrivée de classes de SEGPA à partir de la rentrée 2020.

A la rentrée 2021, il compte 475 élèves répartis sur 19 divisions dont 2 divisions de SEGPA (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>). Depuis septembre 2021, les élèves de 6<sup>ème</sup> pré-orientés en EGPA sont inclus dans 2 classes de 6<sup>ème</sup> et sont pris en charge en français, mathématiques et histoire-géographie par un professeur des écoles spécialisé et en anglais par un professeur d'anglais mais indépendamment des autres élèves de 6<sup>ème</sup>.

Le collège compte également une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (TFC : Trouble des fonctions cognitives ou mentales) qui compte 13 élèves dont 6 sur le niveau 6<sup>ème</sup>, 3 en 5<sup>ème</sup>, 2 en 4<sup>ème</sup> et 2 sur le niveau 3<sup>ème</sup>.

Le collège se situe dans un quartier pavillonnaire à MARENNES HIERS BROUAGE, ville située à 24 km de ROCHEFORT (au Nord), 30 km de ROYAN (au Sud) et 45 km de Saintes (à l'est). MARENNES HIERS BROUAGE est une commune nouvelle créée le 1/01/2019, et qui résulte de la fusion des anciennes communes de Marennes et Hiers-Brouage. Elle compte un peu plus de 6200 habitants (recensement 2016) et son ancien maire Mickaël VALLET (depuis 2008) est conseiller départemental du canton de Marennes, et est sénateur de Charente-Maritime depuis fin septembre 2020. Désormais, c'est Mme BALLOTEAU, ancienne conseillère municipale en charge de la culture qui est maire de Marennes Hiers Brouage.

Le collège a 50 ans et est bien entretenu. Toutefois, il ne bénéficie pas toujours d'une bonne image et des parents préfèrent mettre leurs enfants au collège privé La Salle de Pont l'Abbé d'Arnoult, situé à une vingtaine de kilomètres de MARENNES-HIERS-BROUAGE.

Le collège compte 5 écoles de secteur : écoles HENRI AUBIN et SAMUEL CHAMPLAIN de MARENNES-HIERS-BROUAGE, école HERRIOT de BOURCEFRANC-LE CHAPUS, école Eric TABARLY de SAINT-JUST-LUZAC et école primaire de NIEULLE SUR SEUDRE. Le lycée de secteur, quant à lui, se situe à BOURCEFRANC-LE CHAPUS à environ 5 km. Ce lycée a la particularité de relever de la compétence de 3 ministères : l'Education Nationale, l'Agriculture et la Mer (lycée de la Mer et du Littoral).

La situation financière du collège est saine.

D'après les indicateurs la population accueillie (entrants 6<sup>ème</sup>) par le collège à la rentrée 2019 était composée de 41,74% de PCS d'origine défavorisée, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (+ 10 points) et à la moyenne académique, à la rentrée 2021, ce taux est passé à 27,72% (contre 29,18% au niveau départemental).

Si en 2016 et 2018, le taux d'élèves en retard de 1 an et plus à l'entrée en 6<sup>ème</sup> est inférieur à la moyenne du département, ce n'était pas du tout le cas pour 2017 (+ 5 points), 2019 (+2,5 points) et 2021 (+1,75 pt).

La part des élèves en maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante suite aux évaluations de 2019 est nettement inférieure à celle de la Charente-Maritime (66,97% pour l'établissement contre 84,29% en Français et 57,52% pour l'établissement contre 71,08% en Mathématiques). Ces pourcentages sont toutefois très variables d'une année sur l'autre, les taux en 2018 par exemple étant meilleurs pour les collégiens de Jean HAY en Français (+ 6 points par rapport à la moyenne départementale) alors que les moyennes départementales restent stables. En Mathématiques, toutefois, on constate que depuis 3 ans, les élèves se situent en dessous de la moyenne du département. Les résultats connus désormais pour la cohorte arrivée au collège à la rentrée de septembre 2021 montrent une fois de plus que nos élèves sont en deçà du niveau académique en français, 16% se trouvant en maîtrise insuffisante ou fragile en français contre 11% au niveau académique et en mathématiques, ce sont 30% des élèves qui se trouvent en maîtrise insuffisante ou fragile contre 28% au niveau académique.

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré qualifient le niveau des élèves du secteur de « plutôt bas ».

Le taux de réussite au DNB s'il était devenu supérieur aux moyennes départementale et académique est redescendu à 84,52% en juin 2021 (contre 86,88% au niveau académique et 87,22% au niveau départemental). Il faut également souligner que même si le taux de réussite au DNB était supérieur pour 2020 et que le taux de passage en 2GT était inférieur à la moyenne départementale en 2020 (63,3% contre 64,99%), le taux de passage en 1<sup>ère</sup> générale était très en-deçà pour les anciens élèves du collège (56,52% contre 68,64% au niveau Charente-Maritime), de même pour le taux de passage en 1<sup>ère</sup> technologique (15,94% contre 19,73%).

Le collège compte une trentaine d'enseignants dont plus de 20% effectuent un service partagé sur 2 établissements. La proportion d'enseignants ayant plus de 8 ans d'ancienneté dans l'établissement n'est que de 33,33% en 2020 soit très inférieure (-8 points) à la moyenne du département, même si cet écart tend à se réduire.

Les parents présentent 2 listes pour les élections au Conseil d'Administration dont 1 FCPE et 1 liste « Optimômes », association constituée de parents et qui a obtenu 4 sièges sur 7 aux dernières élections. Le taux de participation aux élections dépasse les 30%.

Les relations avec les partenaires extérieurs sont nombreuses. Des élèves préparent le BIA avec l'aéroclub voisin, des élèves cadets de la sécurité civile sont formés avec le concours du SDIS, des élèves participent aux concours proposés par la société des membres de la Légion d'Honneur, des éducateurs du Local Jeunes viennent proposer des jeux de société lors de pauses méridiennes, les collégiens fréquentent la médiathèque qui se situe à proximité du collège (implication du professeur documentaliste et d'enseignants de lettres pour faire connaître la médiathèque aux élèves dès leur arrivée en 6<sup>ème</sup>), la proximité de la salle de l'Estran permet aux élèves d'assister facilement (pas de bus à payer) à des pièces de théâtre ou à la projection de films.

La communauté de Communes du Bassin de Marennes a signé le 17/01/2020 avec l'Agence Régionale de Santé et plusieurs autres partenaires un Contrat Local de Santé (CLS) qui devrait permettre de coordonner les acteurs locaux concernés. L'originalité par rapport à d'autres territoires est qu'il s'articule avec la Convention Territoriale Globale signée en mars 2018 avec la CAF de Charente-Maritime. Ces 2 dispositifs forment ainsi le « Projet Santé-Sociale » du Bassin de Marennes et impliquent des acteurs importants (ARS, Département, CAF, CPAM, Hôpital local, MSA, Education Nationale, CARSAT, Préfecture, CCAM...). Le plan d'action de la convention territoriale vise notamment à repenser le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, développer un réseau d'acteurs parentalité, mettre en place des projets d'utilité sociale pour les jeunes et créer un réseau de professionnels en lien avec les jeunes (des ateliers parents enfants sont organisés au sein des locaux jeunes, un accompagnement scolaire est proposé aux jeunes afin de compléter leur apprentissage



scolaire, en lien avec le collège sur le dispositif CLAS en partenariat avec les locaux jeunes et la médiathèque, un projet de réalisation de court métrage est en cours, de même une web télé en lien avec MO TV et un groupe de collégiens est mise en œuvre afin de favoriser l'accompagnement scolaire ludique des jeunes du Bassin de Marennes).

De cette analyse, 4 axes ont été retenus afin d'améliorer les performances de l'établissement. Ces 4 axes s'inscrivent dans le projet académique dans la mesure où l'ambition est de construire des apprentissages durables, d'accompagner chaque élève dans la construction de son parcours et d'ouvrir le collège, de développer les liens avec ses partenaires et de conforter la confiance.

**Le 1<sup>er</sup> axe est à rattacher aux apprentissages et parcours des élèves, et plus généralement à l'enseignement.**

*L'orientation retenue est de proposer une offre diversifiée, adaptée aux différents profils des élèves, en vue d'une élévation du niveau de tous, et en tenant compte du potentiel de chacun.*

Actions à mettre en place :

- Utiliser le dispositif devoirs faits et l'accompagnement personnalisé comme levier pour faire progresser tous les élèves,
- Renforcer les PPRE et leur suivi pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> pour répondre aux besoins de certains élèves,
- Poursuivre le dispositif « alternants » pour permettre aux élèves les plus en difficultés de garder la motivation afin de leur permettre de réaliser un parcours réussi,
- Étouffer l'offre de formation en cohérence avec le réseau ECLORE pour répondre à la demande et permettre aux élèves de s'élever le plus possible,
- Installer de façon durable et efficiente les classes de SEGPA et s'appuyer sur les compétences de prise en charge des élèves d'EGPA pour les étendre aux élèves d'autres niveaux
- Organiser les enseignements pour faire progresser les élèves en exploitant les résultats aux tests de positionnement d'entrée en 6<sup>ème</sup>
- Intégrer les projets de manière explicite aux parcours des élèves pour une meilleure lisibilité des actions menées au sein de l'établissement

**Le 2<sup>ème</sup> axe est à rattacher au domaine relatif à la vie et au bien-être des élèves et plus largement au climat scolaire.**

*L'orientation retenue est d'améliorer l'engagement des élèves au sein de l'établissement et de permettre à tous de bénéficier d'un cadre agréable.*

Actions à mettre en place :

- Poursuivre la démarche E3D
- Améliorer le cadre de vie des agents et des élèves, notamment pour les temps de pause
- Améliorer le comportement des élèves face aux réseaux sociaux et dans les échanges interpersonnels

- Développer les actions de cohésion (journées d'intégration, journées sportives inter-degré, lutte contre les discriminations dans le cadre du CESCÉ...)
- Utiliser l'UNSS comme levier
- Développer la coopération entre élèves
- Définir la place de chacun dans le processus de prise en charge des élèves perturbateurs.

### **Le 3<sup>ème</sup> axe concerne les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement.**

*L'orientation retenue est de développer la communication interne et externe de l'établissement et la coopération pour une meilleure efficacité.*

#### Actions à mettre en place :

- Réserver des temps d'échanges sur des problématiques identifiées, favoriser les temps de concertation,
- Impliquer les familles à travers des actions communes,
- Créer des moments d'échanges avec les parents,
- Utiliser tous les outils permettant de communiquer (site du collège, Pronote, presse, ...)
- Valoriser les actions mises en place dans l'établissement

### **Le 4<sup>ème</sup> axe concerne plus particulièrement l'environnement institutionnel et partenarial de l'établissement.**

*L'orientation retenue est de développer les relations inter-degrés et de poursuivre la politique d'ouverture culturelle, économique et à l'international.*

#### Actions à mettre en place :

- Développer les liaisons avec le lycée de secteur pour mieux faire réussir les élèves, échanger sur les élèves lors du passage en 6<sup>ème</sup> mais aussi lors du passage en 2<sup>nde</sup>,
- Assister à des séquences pédagogiques dans le 1<sup>er</sup> degré et accueillir des professeurs des écoles dans les classes de 6<sup>ème</sup>,
- Faire participer les élèves à des sorties théâtres, cinémas, musées afin que tous les élèves puissent bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturel riche et cohérent,

➤ Organiser des séjours à l'étranger

➤ Poursuivre les actions en lien avec le monde économique et développer les partenariats dans le but de permettre aux élèves d'avoir un parcours avenir leur permettant de s'orienter en toute connaissance de cause.

**STRUCTURES PREVISIONNELLES RENTREE 2022**

## COLLEGE

	NB DIVISIONS	NB ELEVES	NB EL/DIV
6EME	5	114	22,8
5EME	4	105	26,25
4EME	4	110	27,5
3EME	4	113	28,25

## SEGPA

6EME	1	10
5EME	1	16
4EME	1	14
3EME	1	12

DGH Rentrée 2022												HP	485	HSA	42						
1. HORAIRES REGLEMENTAIRES																					
Disciplines	Gème	Nbre Div	Total Gème	Sème	Nbre Div	Total Sème	4ème	Nbre dit	Total 4e	3ème	Nbre Di	Total 3e	TOTAL 3. TOTAL 4. DIVEI	5. TOTAL besoins	6. Moyen s supp	7. TOTAL besoins	8. HP TTTULA IRES 2021	9. HP TTTULAI res 2022	HSA	Commentaires	
UIIS														21,0	1,0	22,0	21,0	21,0		1,0	
Français	4,5	5	22,5	4,5	4	18	4,5	4	18	4	4	16	74,5	74,5	12,5	87,0	64,0	82,0	5,0		BMP 18h LETTRES MODERNES
Latin			0	2	1	2	2	1	2	2	1	2	6	6,0		6,0	5,0	5,0	1,0		
Mathématiques	4,5	5	22,5	3,5	4	14	3,5	4	14	3,5	4	14	64,5	64,5	12,5	77,0	72,0	72,0	5,0		
Anglais	4	5	20	3	4	12	3	4	12	3	4	12	56	59,0		59,0	54,0	54,0	5,0		
Espagnol				2,5	4	10	2,5	4	10	2,5	4	10	30	30,0		30,0	18,0	28,0	2,0		1 BMP 10h
HG EC	3	5	15	3	4	12	3	4	12	3,5	4	14	53	53,0	2,0	55,0	54,0	54,0	1,0		
SVT	1,5	5	7,5	1,5	4	6	1,5	4	6	1,5	4	6	25,5	27,5	2,0	29,5	36,0	26,0	3,5		CSD 10 H
PHYS	1	5	5	1,5	4	6	1,5	4	6	1,5	4	6	23	24,0	4,0	28,0	18,0	25,0	3,0		BMP 7H
TECHNO	1,5	5	7,5	1,5	4	6	1,5	4	6	1,5	4	6	25,5	25,5	2,0	27,5	18,0	24,0	3,5		BMP 6H
ED MUS	1	5	5	1	4	4	1	4	4	1	4	4	17	18,0		18,0	18,0	17,0	1,0		CSD 1H Se segpa
Arts PLAST	1	5	5	1	4	4	1	4	4	1	4	4	17	17,0		17,0	18,0	17,0			CSD 1H Se segpa
EPS	4	5	20	3	4	12	3	4	12	3	4	12	56	65,0		65,0	60,0	60,0	5,0		BMP 6H CSD 6H







## CONVENTIONS 2021/2022 AVEC INCIDENCE FINANCIERE

Bénéficiaire	Montant de la convention	Description de la convention	Date de début	Date de fin
M. HEDOUIN apiculteur	<b>100 € (2 interventions à 50 €)</b>	Intervention de M. HEDOUIN, apiculteur dans le cadre du projet Ruches	Année scolaire 2021/2022	
Mairie de Marennes et Département de la Charente-Maritime	<b>Facturation des charges (coût réels)</b>	Mise à disposition du logement n°17 pour les renforts de gendarmerie	Du 08/07/2022 au 31/08/2022	
Mairie de Marennes et Département de la Charente-Maritime	<b>Facturation des charges (coût réels)</b>	Mise à disposition du logement n°19 pour les renforts de gendarmerie	Du 08/07/2022 au 31/08/2022	
CIAS et Collège Jean Hay	<b>0,20 €/km + carburant</b>	Mise à disposition du minibus du CIAS pour le collège Jean Hay	Années scolaires 2021/2022	

## CONVENTIONS 2021 2022 SANS INCIDENCE FINANCIERE

ENTREPRISE ou ORGANISME	Objet de la convention	Dates
"Roule ma frite" - Hôtel de Ville - 17550 Dolus d'Oléron	Récupération des huiles de friture usagée 1 fois par trimestre	Année 2022
Convention entre la CDC, le Collège Jean Hay	Intervention de Jérôme Dameron, responsable pédagogique et professeur de batterie à l'école de musique de Marennes au sein du collège sur la pause méridienne	Du 14/01/2022 au 07/07/2022
Département 17, CDC du bassin de Marennes et Collège Jean Hay	Mise à disposition de la salle polyvalente tous les vendredis (hors vacances scolaires) entre 12h et 14 h pour l'intervention de Jérôme Dameron, responsable pédagogique et professeur de batterie à l'école de musique de Marennes.	Du 14/01/2022 au 07/07/2022
Département 17, association Neurosciences, le Collège Jean Hay	Mise à disposition de salles hors temps scolaires pour l'association Neurosciences (Cerv'Odyssee)	4 mars et 5 mars 2022